

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS831

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« dédier »

le mot :

« consacrer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.